



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins
Municipalité

Préavis N° 35/2023
au Conseil Communal

**Demande de crédit de CHF 210'000.- TTC pour la création
d'un arrêt de bus aux Mèlèzes au Chemin de la Redoute**

Délégué municipal : Jean-Marc Bettems

Dates proposées pour la première séance de commission en présence du délégué municipal :
Le 19 ou 20 avril 2023 à 20h00, Salle de l' Aquarium ou Bureau du Conseil

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Dans le cadre du développement des infrastructures desservants le réseau des Transports publics nyonnais (TPN), la Municipalité de Prangins a mandaté un bureau d'ingénieur pour étudier le réaménagement définitif de l'arrêt de bus Prangins, les Mélézes. Cet arrêt, fortement sollicité par les usagers des transports publics, nécessite une mise en conformité garantissant la sécurité et le confort essentiel, par un abri bus, à cet endroit qui est fortement exposé aux vents.

Nous répondons ainsi à la demande légitime d'amélioration des infrastructures adressée il y a déjà 4 ans par courrier au Conseil communal. En 2019, la réalisation provisoire expérimentale, d'une durée de 6 mois, faisait ses preuves. La construction définitive proposée dans ce préavis est réfléchi et fondée. Elle s'avère être parfaitement adaptée aux besoins des usagers des TPN et répond aux standards actuels Loi sur l'égalité pour les handicapés (Lhand) pour les arrêts de bus en milieu suburbain. Le présent préavis soumet une demande de crédit pour la création de cet arrêt de bus aux Mélézes.

2. Contexte – Ligne 805 – Arrêt des Mélézes

Le réseau de transport public de la ligne 805 des TPN de la commune de Prangins s'est développé ces dernières années. La cadence des bus de la ligne est de 15 minutes en semaine durant la journée et 30 minutes en soirée et le week-end. La ligne 805 est la ligne la plus fréquentée du réseau de lignes de bus urbaines de Nyon¹ avec une moyenne de 1'838 usagers par jour ouvrable en période scolaire.

L'arrêt des Mélézes se situe le long du chemin de la Redoute. Les chiffres de fréquentation de l'arrêt des Mélézes le positionnent en 4^{ème} position des arrêts les plus utilisés de la ligne 805. Ceci après les arrêts « Nyon, gare Sud », « Nyon, la Redoute » et « Prangins, gare ».

A ce jour, l'arrêt des Mélézes est existant, de manière miroir, de part et d'autre de la chaussée avec un décalage des deux lignes de marquage d'environ 20 mètres.

Sens Nyon -> Prangins

L'arrêt se situe le long du trottoir avec un espace suffisant. Il est essentiellement utilisé par les usagers des TPN pour descendre du bus.

Sens Prangins -> Nyon

L'arrêt actuel des Mélézes ne permet pas d'assurer une attente sécurisée, confortable pour les usagers. Une étroite rangée de dalles en béton délimite l'arrêt le long de la chaussée du côté des voies CFF sans autre mesure de sécurité. De plus, cet arrêt sert essentiellement à la montée des usagers se rendant de Prangins à Nyon. Cet arrêt se situe en plein vent, sans aucune mesure de protection.

¹ Communiqué de presse des TPN du 02.10.2019



Fig. 1 - L'arrêt de bus actuel des Mélèzes se trouve au chemin de la Redoute



Fig. 2 - Arrêt des Mélèzes - Situation actuelle

3. Descriptif du projet

Le gabarit actuel de la chaussée du chemin de la Redoute à cet endroit est étroit, entre 5,50 et 5,60 mètres de largeur. Ceci rend le croisement des bus et camions impossible sans devoir monter sur le trottoir. Pour pallier ce problème, les TPN utilisent une régulation automatique pour éviter ces croisements ce qui implique une attente des bus, de part et d'autre de ce tronçon dans des endroits bien dégagés.

Le gabarit disponible de la chaussée ne permet pas de pouvoir aménager un arrêt usuel dans le sens Prangins -> Nyon. Le domaine privé des CFF limitrophe interdit tout développement sur ce versant. Il y a donc nécessité d'aménager la chaussée afin de créer un arrêt de bus dit « sur un rétrécissement de la chaussée ». Ceci va permettre de rassembler les deux arrêts, chacun dans leur sens, en un seul et unique espace dédié. Le projet d'arrêt du bus se fera par rétrécissement de la chaussée. Il sera effectué du côté Jura permettant ainsi de donner une priorité de passage clair côté Lac lors de l'absence des bus.

L'aménagement réalisé va réduire ponctuellement le gabarit de la route pour ne laisser qu'une voie de 3,50 m. de largeur à la circulation. Cette solution rendra tout dépassement ou passage à côté du bus à l'arrêt impossible, y.c. pour les vélos. Les usagers piétons seront donc prioritaires en écartant tout danger dû à la circulation lors de l'arrêt des bus.

Le projet est situé à cheval sur le domaine public (DP) 76 et sur la parcelle 915, propriété de la Commune de Prangins. Il n'y a donc pas d'impact foncier.

Côté Nord

La largeur du quai bus de 2,15 mètres sera entièrement délimitée par une bordure. La longueur du quai prévue à 12 mètres permettra un accès aisé aux bus actuels des TPN. La hauteur du quai sera de 22 cm. Une aide à la traversée sera présente avec une rampe d'accès d'une pente maximal de 6%. Au niveau de porte avant des bus, une ligne tactilo-visuelle sera peinte. Ces dispositions sont conformes à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand).

Un abribus de type « Pensilis » d'une longueur de 4,12 mètres sera mis en place avec une protection latérale côté ouest pour protéger les usagers des intempéries. Un banc, une poubelle publique avec cendrier et un support d'information des TPN compléteront cet aménagement. L'arrêt sera mis en évidence par la pose de 3 potelets comme marqueurs visuels et d'un marquage blanc au sol.

Côté Sud

Le trottoir actuel sera repris afin de créer, comme pour la partie nord, au quai d'une hauteur de 22 cm. ainsi que d'une aide à la traversée. La largeur du trottoir restera inchangée. Une poubelle publique avec cendrier et un support d'information des TPN compléteront cet aménagement.



Fig. 3 - Abribus « Pensilis » qui sera placé côté Nord - Image d'illustration – Source : A-Z sa, Bedano

Réseaux souterrains

Dans le périmètre de ce chantier, côté sud de la chaussée, un collecteur d'eaux claires pour la récolte des eaux de pluie de la chaussée est existant. Le passage caméra de contrôle datant de 2018, ne détecte aucun défaut.

Il n'est pas prévu de poser un affichage numérique des horaires ni un éclairage de l'abribus. Toutefois, un tuyau en attente sera posé en travers de la chaussée ; il permettra ultérieurement si nécessaire une connexion sans avoir à ouvrir la chaussée.

Eclairage public

Les mâts actuels de l'éclairage public seront conservés. Une réserve est toutefois prévue dans la situation où le câblage électrique devait être refait sous l'arrêt sud dans le trottoir.

Etat de la chaussée

A l'emplacement de l'arrêt de bus actuel et en direction du giratoire des Mélèzes, le revêtement du chemin de la Redoute n'est pas dans un bon état. Celui-ci est faïencé en plusieurs endroits laissant apparaître des fissures bien prononcées. Dans le cadre de ce projet, il est prévu d'effectuer une réfection de la couche de finition, en plus de l'emplacement de l'arrêt de bus, sur une longueur d'environ 35 mètres (hors zone de l'arrêt de bus) pour une surface d'environ 220 m².

Des mesures hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ont été effectuées par des prélèvements du revêtement routier. Les résultats se sont révélés négatifs, le revêtement actuel n'est donc pas considéré comme pollué par des substances cancérigènes.

Ces travaux de remplacement de la couche de finition situé entre l'arrêt de bus et l'entrée du giratoire sont estimés à CHF 37'000.- HT, ce montant est compris dans les prestations de génie-civil.



Fig. 4 - Dégradation de la couche de finition de la chaussée

4. Mise à l'enquête publique et calendrier des travaux

Le dossier a été mis à l'enquête publique du 17 janvier au 17 février 2023. Aucune opposition ni remarque n'a été reçue.

La durée de réalisation est prévue sur une durée de 3 à 4 semaines en automne 2023. Le début des travaux sera à coordonner entre les TNP, l'entreprise en charge des travaux et selon la disponibilité des fournitures. Les conditions météorologiques seront un des facteurs d'un éventuel rallongement des travaux. La réalisation de ces travaux va nécessiter la fermeture complète du chemin de la Redoute à l'emplacement de l'arrêt de bus. Aucun riverain ne sera bloqué par ces travaux, le pont de la Redoute étant réouvert, la circulation sera en tout temps possible.

Pour le trafic des TPN, une déviation similaire à ce qui a été fait pour les travaux du Pont de la Redoute sera mise en place c'est-à-dire un transit par la route de l'Etraz avec 3 arrêts déplacés dans les deux sens.

5. Coût de réalisation du projet

Le crédit demandé pour ces travaux est le suivant :

Génie civil (basé sur soumissions rentrées)	CHF	99'000.00
Abribus	CHF	24'700.00
Eclairage public	CHF	5'200.00
Marquage et signalisation	CHF	3'100.00
Prestation d'ingénieurs (phase étude)	CHF	6'400.00
Prestation d'ingénieur (direction des travaux)	CHF	12'900.00
Prestation d'ingénieur (géomètre)	CHF	3'100.00
Travaux préparatoires – Test HAP	CHF	1'500.00
Divers et imprévus (10%)	CHF	15'600.00
Réserve économique (15%)	CHF	<u>23'400.00</u>
Total HT	CHF	194'900.00
TVA 7.7% et arrondi	CHF	<u>15'100.00</u>
Total TTC arrondi	CHF	210'000.00

Une majoration des prestations de 3% a été prise en considération entre le préavis 23/2022 (retiré) et le présent préavis 35/2023. Cette différence provient du décalage temporel entre ces deux préavis. Il en découle une augmentation effective des prix du marché.

Ces montants sont basés sur le retour de soumissions. Une majoration de 10% est prise en compte en ce qui concerne les divers et imprévus.

Une réserve économique de 15% est indiquée afin d'obtenir une marge supplémentaire pour répondre aux potentielles et imprévisibles augmentations financières en lien avec la situation économique mondiale actuelle.

Entretien

L'arrêt des Mélèzes sera équipé de supports d'information, de poubelles avec cendriers et d'un abri (sens Prangins -> Nyon). L'entretien, le nettoyage et le changement des sacs poubelles sera effectué, comme aujourd'hui, par le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts de la commune.

Ces prestations de nettoyage et d'entretien représentent un coût annuel de CHF 1'000.- dans sa nouvelle configuration.

6. Conclusion

Ce projet permettra de répondre aux sollicitations des usagers du secteur des Mèlèzes grâce à une amélioration notable de la sécurité de cet arrêt de bus très fréquenté. La mise en conformité des deux quais bus de cet arrêt selon les exigences de la Loi sur l'égalité pour les handicapés le rendra conforme et adapté pour les personnes à mobilité réduite qui aujourd'hui, ne peuvent l'utiliser. Cet aménagement répond à la volonté de la Municipalité d'améliorer ses prestations de confort et de sécurité envers ses concitoyens et de les encourager à utiliser la prestation assurée par les TPN.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis N° 35/2023 concernant la demande d'un crédit de CHF 210'000.- TTC pour la création d'un arrêt de bus aux Mélézes,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit de CHF 210'000.- TTC, pour la création d'un arrêt de bus aux Mélézes,
2. de financer cette opération par la trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 20 mars 2023 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire adj.



Basile Kaiser